

1) Budget participatif

Un participant demande des explications sur le montage du projet : enveloppe, devis. Il faut faire attention à ce que cela ne devienne pas une aire de camping. Madame BISTUÉ explique que le projet arrivé en deuxième place a été écarté car son montant dépassait la somme globale de 60 000 euros allouée pour cette année. C'est donc le projet suivant, celui du quartier St-Pée, qui a été choisi. Le règlement a été appliqué. Madame IBARROULE est présente et prend la parole pour remercier la Municipalité et pour prendre rendez-vous pour la suite à donner et le début des travaux.

2) Questions

Point 98 (compte-rendu précédent) : Chemin Deths Sotous

Le panneau « sens interdit » qui était tombé n'a pas été remis en place.

Réponse : Le panneau a été remis en place.

Point 100 (compte-rendu précédent) : Chemin Lapeyre

Le comité avait indiqué le non-entretien de ce chemin aux services techniques qui ne le situaient pas.

Il se trouve après le chemin des Barthes, à gauche.

Réponse : Les Services Techniques vont effectuer l'entretien de ce chemin.

Point 101 : Chemin Belandre

Ce chemin n'a toujours pas été fauché.

Réponse : L'espace boisé et la piste forestière sont entretenus 2 fois par an. Le fauchage a lieu en septembre et le dégagement de la végétation ligneuse en hiver, pendant le repos végétatif.

Point 102 : Route de Barétous

a) Le poteau téléphonique se trouve toujours par terre (devant chez LARROUDE).

Réponse : Les Services Techniques ont bien transmis l'information à la société ORANGE qui en est responsable.

b) Un trottoir est vivement demandé depuis la Cité Mirande vers le Stade, il manque 300 mètres. En sens inverse, depuis la Cité Mirande, il manque également 400 mètres de trottoir ou de piste cyclable.

Il est conseillé de pratiquer les mobilités douces (le vélo, la marche). Or il est dangereux de marcher ou de faire du vélo sur cette voie !

Réponse : L'accotement le long du côté droit est privé. Pour le moment, les propriétaires ne donnent pas leur accord pour l'achat des emprises. Nous allons les recontacter.

c) Monsieur Henri OSCAMOU indique que le problème de bruit des plaques devant chez lui persiste.

Réponse : Ce problème a été vu sur place avec le service de l'eau et le CD64. Les travaux font partis du programme voirie du CD64 de 2026.

d) Madame IBARROULE indique que le soir, l'eau a un goût de chlore et demande si des personnes connaissent la même situation.

Point 103 : Chemin du Poète

a) Le comité demande la mise en place de panneaux 30 depuis chez HUSTE jusqu'à chez HANRIOT.

Réponse : Les panneaux vont être placés.

b) Les maisons éloignées de la route départementale et du Chemin des Charrois n'ont toujours pas la fibre.

Réponse : Ce problème a été vu avec M. Bernard AURISSET.

Informations pour les maisons situées sur la Route de Barétous :

551 : demander le dédoublement de la ligne,

550 : demander le numéro d'incident à l'Opérateur.

Attention, l'Opérateur ne peut pas pénétrer sur n'importe quel terrain.

Point 104 : Chemin des Charrois

À partir de l'église, vers le parcours santé, les acacias qui bordent le chemin sont infestés par le gui. Celui-ci est nuisible et tue petit à petit la forêt. La biodiversité est aussi mise à mal.

Pour le côté positif, la coupe des arbres procure des recettes à la Ville et empêche la propagation du gui. Les piquets d'acacias sont demandés par les paysans. Il faut prendre soin des arbres.

Réponse : La commune n'a pas le budget pour éliminer le gui des arbres, d'autant plus que l'opération serait à renouveler puisque leur présence démontre le vieillissement des sujets. Le gui est une source alimentaire des oiseaux – il bénéficie donc à la biodiversité. Les acacias sont également prisés par le service pour faire des piquets mais ce n'est pas pour cela que nous organiserons une coupe. En revanche, nous intervenons en taille sur les acacias pour dégager les réseaux.

Point 105 : Lot des Poètes

Une personne a vu sur l'affiche des futures constructions la dénomination « Lot des Poètes ». Elle demande que le lotissement soit dénommé « Lot du Poète ». Ce lotissement est à 30 mètres de la maison du poète Tristan Derème.

Réponse : La mairie n'intervient pas dans la dénomination des lotissements. S'il s'agit d'un lotissement privé, c'est le promoteur qui en est responsable. La Ville peut seulement attribuer le nom d'une voie (par délibération municipale).

Point 106 : Route du Pont du Gouat

L'eau stagne toujours au 642. Il faut que l'intervention promise ait lieu.

Réponse : L'intervention a eu lieu.

Point 107 : Impasse Mirande

Toujours autant de végétation dans une propriété de l'impasse. Où en est-on ? Le propriétaire a coupé 4 arbres qui ont été laissés sur le terrain. Les palmiers poussent par centaines.

Réponse : Les élues Marie-Lyse BISTUÉ et Flora LAPERNE vont aller à la rencontre du propriétaire.

Point 108 : Chemin des Barthes

Après réunion, une décharge sauvage assez importante est signalée vers le Chemin des Charrois.

Réponse : Cette décharge sauvage a été enlevée.

Point 109 : Intersection Chemin du Vert – Parcours santé

Après chez Monsieur BOUENO, après le Pont Lavigne, il faudrait mettre un panneau « stationnement interdit ».

Réponse : Les Services Techniques ont été sur place – un enrochement va être mis en place.

Point 110 : Parcours santé

a) L'agrandissement du parking devrait être envisagé.

Réponse : L'entreprise EUROVIA est intervenue et a effectué les travaux.

b) Un seul jeu pour les tout-petits est insuffisant. Il faudrait un autre atelier pour cette tranche d'âge.

Réponse : Cette demande est à défendre en comité de quartier pour que les élus votent un budget en 2026.

Point 111 : Parking Route de Barétous

Cet espace est vraiment délaissé. Est-il possible d'envoyer un courrier au propriétaire afin de demander la coupe des ronces ?

Réponse : Valérie DARRIBÈRE (service cadre de vie) s'est rendue sur site et a constaté la présence du roncier. Un courrier va être envoyé au propriétaire pour demander son entretien.

Point 112 : Chemin des Candaux et Chemin des Charrois (propriété SOTTOU)

Le Chemin des Candaux est encore et toujours inondé même 2 ou 3 jours après la pluie. Cela a déjà été signalé plusieurs fois. Idem pour la flaque d'eau devant la propriété SOTTOU. C'est dangereux et les murs des habitations prennent mal.

Réponse : Ce chemin est régulièrement curé. Pas d'exutoire existant.

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le mardi 8 juillet 2025 à 20h30 à l'ancienne école